

23241  
Code INSEE

Commune de St Silvain Bellegarde

Commune  
DE - 240214 - 3.1

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Serge DUMONTANT, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 82 065,22 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	11
Nombre de membres présents :	9
Nombre de suffrages exprimés :	7
VOTES : Contre $\phi$	Pour 7

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 720,81 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	56 344,41 €
<b>C Résultat à affecter</b>	
= A+B (hors restes à réaliser)	82 065,22 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	
D 001 (besoin de financement)	59 907,08 €
R 001 (excédent de financement)	0,00 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u>	
Besoin de financement	0,00 €
Excédent de financement (1)	2 400,00 €
<b>Besoin de financement F = D + E</b>	57 507,08 €
<b>AFFECTATION = C = G + H</b>	82 065,22 €
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b>	57 507,08 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	24 558,00 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Serge DUMONTANT, Maire, compte tenu de la transmission en Sous préfecture, le 26/02/2014 et de la publication le 26/02/2014.

A SAINT SILVAIN BELLEGARDE, le 26/02/2014.

